

Assurer son rôle de Référent harcèlement sexuel et agissement sexiste



1 jour (7h)



220 TTC / personne
1 100 TTC groupe (max 12)



Format :
Distanciel visio



Validation :
Tous les 4 ans

Évaluation et certificat de formation

Cette formation d'une journée s'adresse aux référents harcèlement sexuel désignés par le CSE (entreprises d'au moins 11 salariés - voir [article L2314-1 du Code du Travail](#)) et à ceux désignés par l'employeur dans les entreprises d'au moins 250 salariés. Elle présente les missions, les responsabilités et propose des techniques pour **mener des enquêtes**, des entretiens et **actionner les principaux leviers de prévention**.



Public

- Elu CSE nommé référent harcèlement



Format Distanciel

- En visio conférence / classe virtuelle
- En live avec votre formateur
- 7 heures de formation



Pédagogie

- Supports de cours écrits / Documents techniques
- Quizz /Vidéos
- Pédagogie interactive
- Formateur ingénieur IPRP spécialisé code du travail



Evaluation / validation

- 1 épreuve théorique QCM : 20 questions.
- Réussite si validation d'au moins 10 questions.
- Mise en pratique



Certification

Attestation de formation



Renouvellement tous les 4 ans

OBJECTIFS :

- Connaître le cadre légal et réglementaire relatif à la désignation d'un référent
- Maîtriser les missions du référent harcèlement sexuel
- Adopter les comportements adéquats

PROGRAMME**La notion de harcèlement sexuel :**

- Qu'est-ce que le harcèlement ?
- Que disent le Code du Travail et le Code Pénal ?
- Identifier les comportements assimilables à du harcèlement
- Evaluer les conséquences du harcèlement sexuel et/ou des agissements sexistes sur les victimes

! Exercices : qu'est-ce qui est et qui n'est pas du harcèlement sexuel ?

La mission du référent harcèlement sexuel :

- La mission du référent désigné par l'employeur
- La mission du référent désigné par le CSE parmi ses membres

Les principales actions possibles :

- Les actions de prévention : information et formation du personnel
- Les actions curatives : entretiens avec les harceleurs et les victimes
- Les actions d'urgence : recours au droit d'alerte
- Formaliser un plan d'actions annuel

La conduite d'entretiens et d'enquêtes :

- Conduire un entretien avec une victime et des témoins
- Conduire un entretien avec une personne accusée
- Mener une enquête et présenter ses résultats

! Mises en situations

INSCRIPTION / INFORMATION

Fabrice CARRETEY  06 59 76 55 45
 Patricia ITURRIOZ  06.98.87.45.50
 mail : formation@fase-elearning.fr